

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
TRES. SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE
121 AV NATIONALE BP 54
40231 ST VINCENT TYROSSE CEDEX

M FAURE-SOULET LAURENT
321 RUE DU BOUSQUET
40230 JOSSE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 05 57 801 151 194
Référence de l'avis : 21 40 4087116 08
Contrat de prélèvement : M3 40 0001040 84
Référence unique de mandat :
FR46ZZZ005002M340000104084
Numéro de propriétaire : 129 F00024 V
Débiteur(s) légal(aux) :
PROP/INDIVIS 0151 MBZCNM
M FAURE-SOULET LAURENT MICHEL A

PROP/INDIVIS 02501 MBZCNL
MME ALBERO KARINE ALINE

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 06/09/2021
Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

Identifiant service : 40029

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

 Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 Sur place
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

* pour le paiement de votre impôt :
TRES. SAINT-VINCENT-DE-TYROSSE
121 AV NATIONALE BP 54
40231 ST VINCENT TYROSSE CEDEX
Tél : 05 58 77 01 17

* pour le montant de votre impôt :
SIP DAX
SAID ADOUR CHALOSSE
8 AVENUE PAUL DOUMER
BP 90395
40107 DAX CEDEX
Tél : 05 58 96 63 29

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

157,00 €

Montant de vos taxes foncières **669,00 €**
Acomptes mensuels déjà versés - 512,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/10/2021 :

15 septembre 2021	64,00 €	15 novembre 2021	29,00 €
15 octobre 2021	64,00 €		

Compte bancaire : FR76 3005 6002 750X XXXX XXX6 774

Identifiant de la banque : CCFRFRPP

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Avis d'échéances 2022

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels seront effectués selon cet échéancier :

17 janvier 2022	66,00 €	15 juin 2022	66,00 €
15 février 2022	66,00 €	15 juillet 2022	66,00 €
15 mars 2022	66,00 €	16 août 2022	66,00 €
15 avril 2022	66,00 €	15 septembre 2022	66,00 €
16 mai 2022	66,00 €	17 octobre 2022	66,00 €

Retrouvez désormais vos **biens immobiliers bâtis** et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr